

CATALOGUE DES PRODUITS DU GROUPE BEI

Des solutions de financement et de
conseil pour stimuler les investissements



Banque européenne
d'investissement | Groupe

CATALOGUE DES PRODUITS DU GROUPE BEI

Des solutions de financement et de
conseil pour stimuler les investissements



Banque européenne
d'investissement | Groupe

Catalogue des produits du Groupe BEI

Des solutions de financement et de conseil pour stimuler les investissements

© Banque européenne d'investissement, 2024.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante :
publications@eib.org.

Banque européenne d'investissement
98 -100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
info@eib.org

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.

Pour plus d'informations sur les activités du FEI, veuillez consulter le site web www.eif.org.

Abonnez-vous à notre bulletin électronique à l'adresse www.eib.org/sign-up.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Imprimé sur du papier FSC®.

TABLE DES MATIÈRES

2

**VUE D'ENSEMBLE
DES SOLUTIONS
DE FINANCEMENT
ET DE CONSEIL
DU GROUPE BEI**

4

**NOUVELLES ENTREPRISES
CRÉATRICES DE
TECHNOLOGIES
TRANSFORMATRICES**

Apports de fonds propres et produits de type
fonds propres

8

**ENTREPRISES ET INVESTISSEMENTS
DE PETITE ET MOYENNE DIMENSION**

Instruments de liquidité
Accroissement de la capacité de prise de risques des intermédiaires
Titrisation

12

**GRANDS PROJETS
D'INVESTISSEMENT**

Prêts directs
Financement par l'acquisition d'obligations
Garanties de projet



14

**SERVICES
DE CONSEIL**

VUE D'ENSEMBLE DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT ET DE CONSEIL DU GROUPE BEI

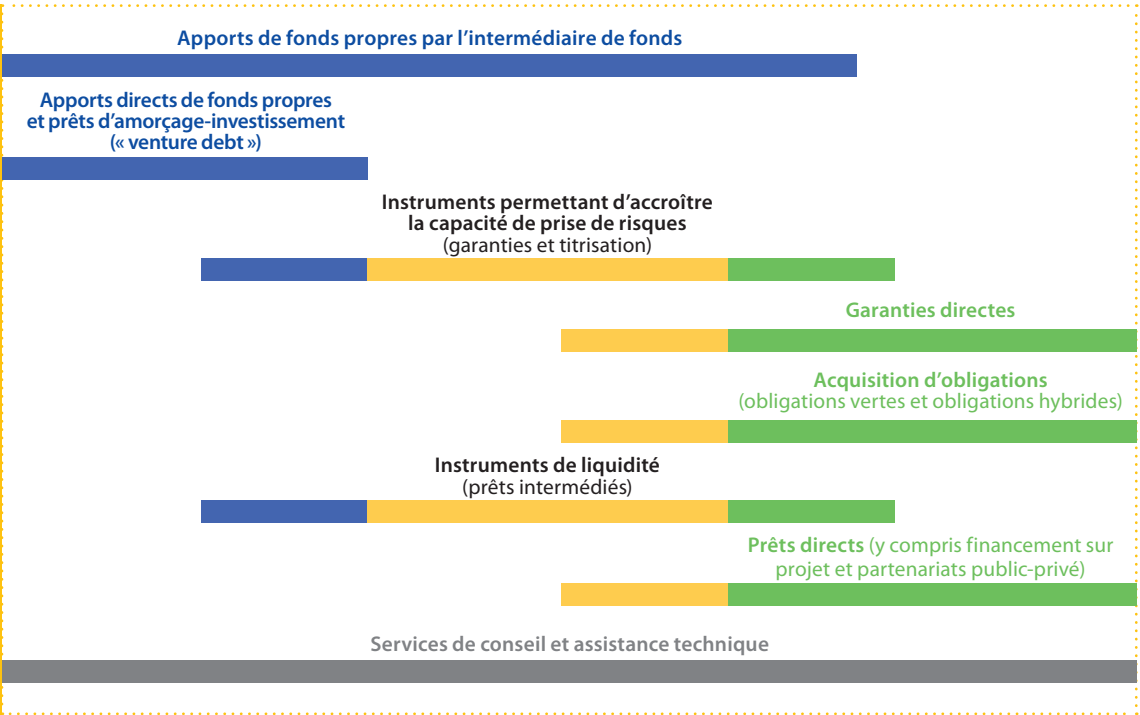
Stimuler les investissements tout au long du cycle de vie de l'entreprise

Le Groupe BEI contribue à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de l'Union européenne (UE) grâce à un large éventail de produits financiers et de services. Il est constitué de deux grandes entités : la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI). La BEI concentre son action sur le financement à long terme de grands projets d'infrastructure, de l'innovation et de l'action en faveur du climat, tandis que le FEI s'attache à améliorer l'accès au financement pour les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) par la mise à disposition de capital-risque, de garanties et de ressources pour la microfinance. Fort des atouts combinés de ces deux institutions, le Groupe BEI mobilise efficacement des ressources et un savoir-faire pour favoriser le développement durable, l'innovation et la croissance économique en Europe et dans le reste du monde.

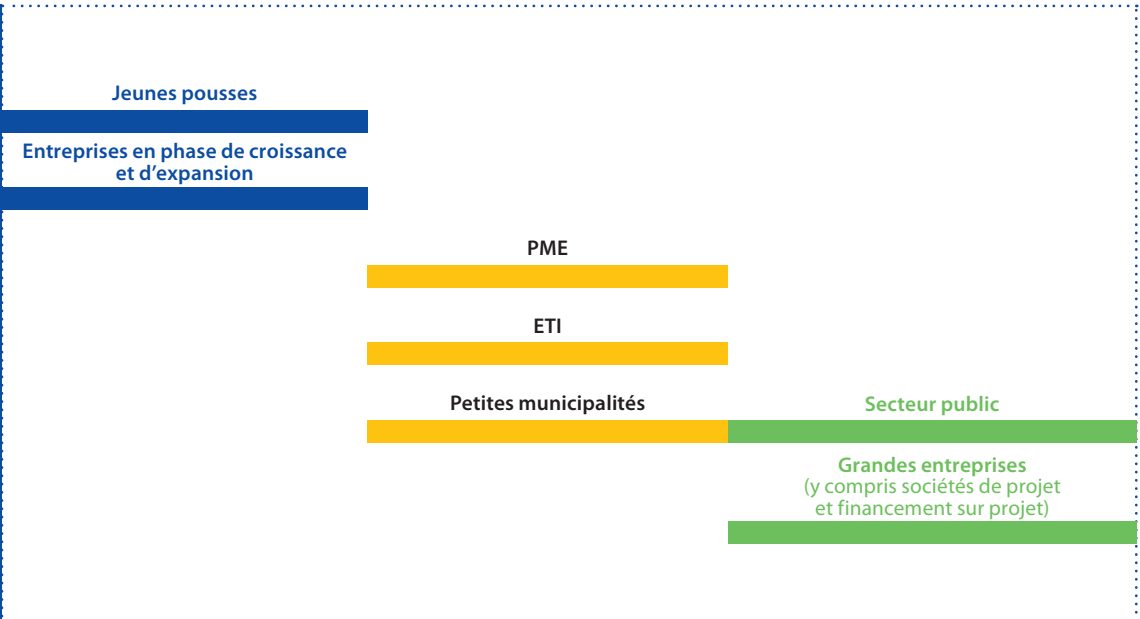
Cette publication présente une vue d'ensemble de l'offre d'instruments financiers et de services de conseil du Groupe BEI, dont elle met en évidence les caractéristiques, les avantages et l'impact sur l'économie au sens large. Les pastilles correspondant à la Banque européenne d'investissement  et au Fonds européen d'investissement  indiquent laquelle de ces deux institutions propose l'instrument financier ou le service de conseil en question.

Les solutions de financement et de conseil du Groupe BEI sont conçues pour soutenir les investissements et les entreprises à différents stades de développement, en tenant compte de leurs besoins de ressources et en contribuant à catalyser d'autres sources de financement tout en maximisant l'impact.

PRODUITS



CLIENTS



NOUVELLES ENTREPRISES CRÉATRICES DE TECHNOLOGIES TRANSFORMATRICES

Soutenir l'innovation et accélérer l'adoption de technologies de rupture

La compétitivité et la prospérité à long terme de l'UE dépendent de la capacité des entreprises à innover et à déployer des technologies transformatrices qui accélèrent les transitions écologique et numérique et assurent l'autonomie stratégique de l'Europe pour les produits, technologies et matériaux clés. Il faut par conséquent soutenir les entreprises à tous les stades de développement afin qu'elles puissent améliorer leur productivité, créer des emplois de qualité et renforcer la capacité de l'Europe à jouer un rôle de chef de file dans l'économie mondiale.

Le Groupe BEI propose des instruments spécifiques et spécialisés couvrant divers marchés et secteurs, notamment les technologies propres, les sciences de la vie, les technologies et l'impact social. Ces activités sont de nature à créer et à alimenter des écosystèmes entrepreneuriaux dynamiques, avec à la clé le développement de grappes d'entreprises innovantes qui attirent davantage de talents, de capitaux et de ressources.

En dehors de l'Union européenne, le Groupe BEI investit dans des fonds de capital-investissement qui apportent un savoir-faire et des capitaux à risques indispensables. Les entreprises bénéficiaires sont soigneusement sélectionnées et présentent souvent un fort potentiel de croissance dans des domaines critiques tels que l'action en faveur du climat, les vaccins et les nouvelles technologies. Ces investissements favorisent l'esprit d'entrepreneuriat fondé sur le transfert de technologie et promeuvent une croissance économique durable et inclusive.

APPORTS DE FONDS PROPRES ET PRODUITS DE TYPE FONDS PROPRES

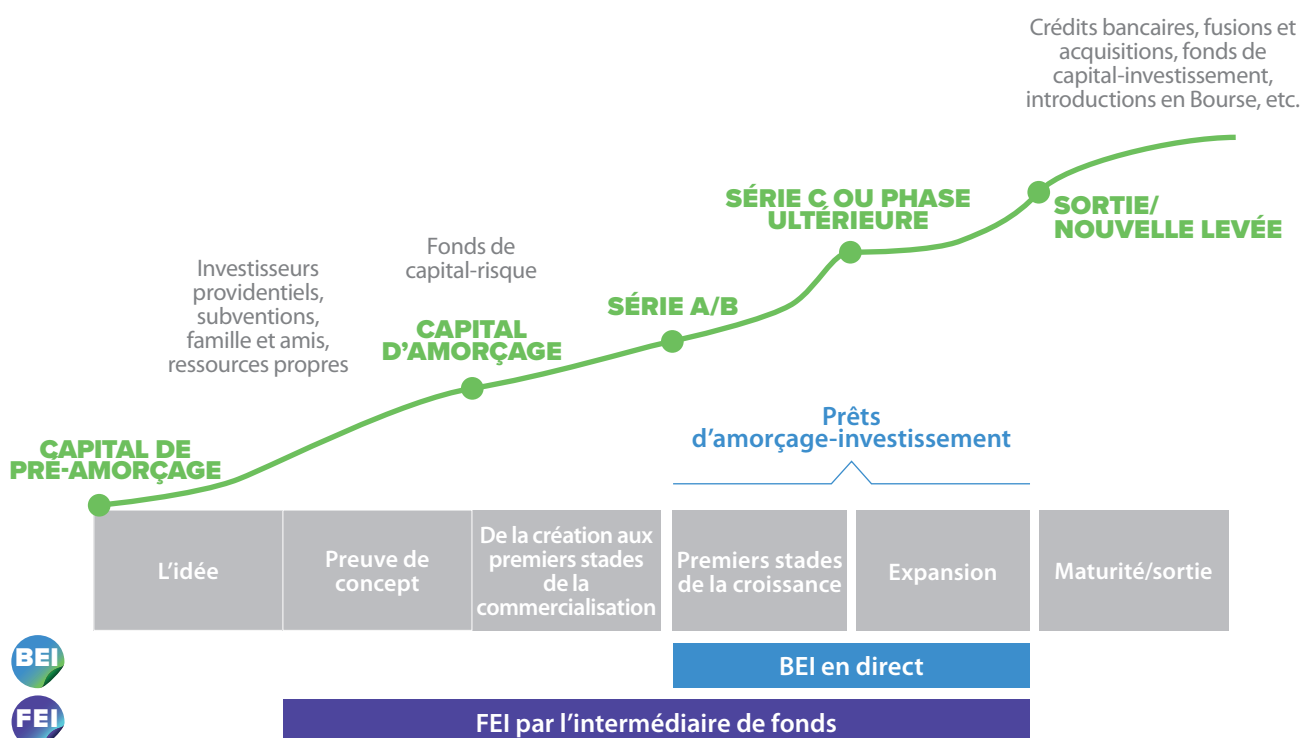
Le Groupe BEI offre aux PME et aux ETI innovantes à forte croissance un accès à des financements en fonds propres tout au long de leur cycle de vie, des tout premiers stades du développement de technologies et de solutions de pointe – depuis la conception de la propriété intellectuelle – jusqu’au transfert de technologie et aux phases de croissance plus matures.



Le Fonds européen d’investissement apporte des financements au moyen d’investissements en fonds propres dans des fonds (apports de fonds propres intermédiés) et de co-investissements directs dans des entreprises sélectionnées.



La Banque européenne d’investissement fournit en outre des financements directs en quasi-fonds propres aux entreprises sous la forme de prêts d’amorçage-investissement (« venture debt »). En complétant les financements en fonds propres, les prêts d’amorçage-investissement stimulent la croissance des entreprises, leur permettant de développer leur activité et de devenir des chefs de file sur leur marché. Ce type de financement permet aux créateurs et aux créatrices d’entreprise d’en conserver le contrôle pendant la phase de croissance, un aspect crucial pour entretenir la motivation et la vision entrepreneuriales. [LIEN](#)



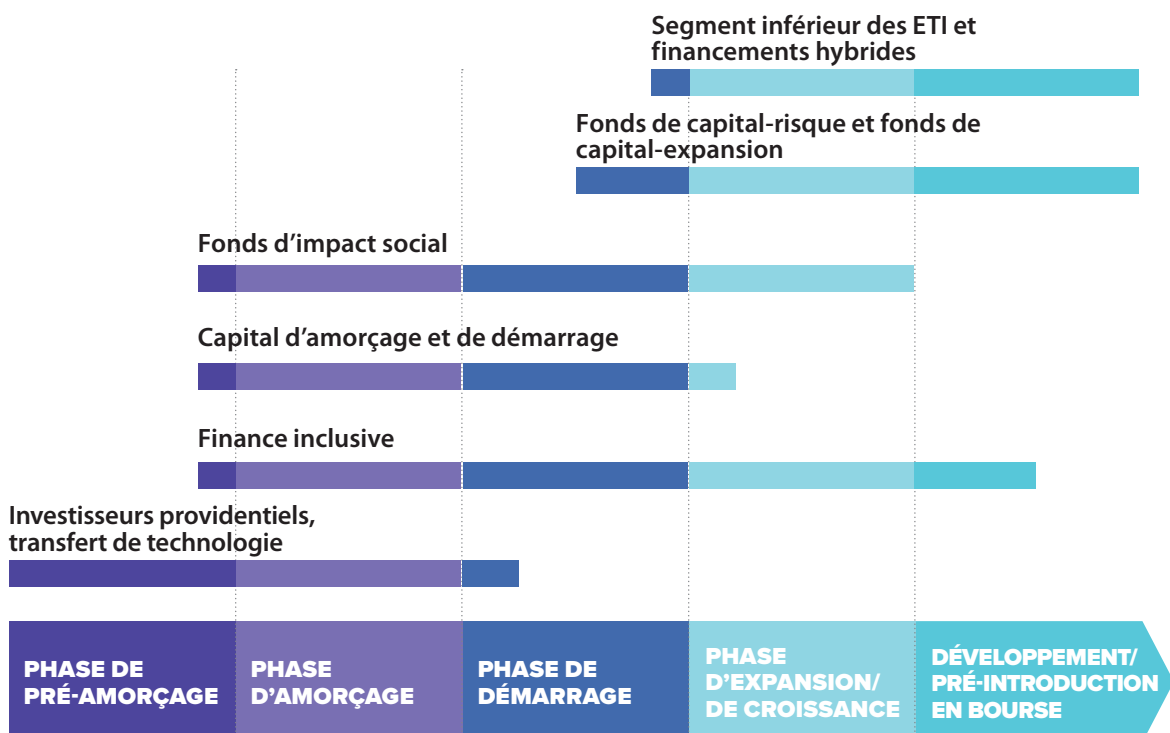


Investissements en fonds propres par l'intermédiaire de fonds (apports de fonds propres intermédiés)

Le Groupe BEI propose des fonds propres sous la forme de participations minoritaires dans des fonds gérés par des équipes bien établies ou nouvellement constituées, à l'issue d'un processus très sélectif qui promeut les meilleures pratiques de marché et la bonne gouvernance d'entreprise. Son concours contribue à catalyser les engagements d'un large éventail d'investisseurs, en particulier dans le secteur privé.

- **Les fonds de capital-risque** soutiennent les jeunes pousses, en particulier dans les technologies et dans d'autres secteurs critiques tels que les technologies de rupture, les sciences de la vie, l'impact social, l'action en faveur du climat et la transformation numérique.
- **Le capital-investissement pour le segment des ETI** cible les entreprises de taille intermédiaire et les aide à développer leur activité et à atteindre de nouveaux marchés.
- **Les fonds de crédit privés** constituent une autre source de financement par emprunt, flexible et adaptée aux besoins des entreprises, en complément des crédits bancaires classiques. Ils permettent aux entreprises de se procurer des fonds tout en diversifiant les types de financement à disposition.
- **Les fonds pour le climat et les infrastructures** visent à apporter une contribution notable à l'action pour le climat au niveau du portefeuille.

Pour compléter ses financements en fonds propres, le Groupe BEI décide parfois de co-investir directement dans des entreprises sélectionnées qui figurent dans le portefeuille d'un fonds. Les co-investissements soutiennent la croissance des entreprises en portefeuille sans entraîner de dilution, car le fonds est en mesure de répartir les risques et de participer à des levées de fonds de croissance. [LIEN](#)





Prêts d'amorçage-investissement (« venture debt »)

Les prêts d'amorçage-investissement procurent un financement non dilutif à des entreprises innovantes à croissance rapide entre les levées de fonds. Ils présentent une maturité plus étendue, de plus longues périodes de grâce et une plus grande flexibilité que les prêts de premier rang classiques.

Si les caractéristiques techniques sont celles d'un prêt, le risque assumé par la Banque européenne d'investissement dans ce cas est généralement beaucoup plus élevé que celui qu'une banque traditionnelle accepterait de prendre pour ce type d'entreprise. Par conséquent, le coût de cette forme de financement est habituellement supérieur à celui d'un prêt classique. Toutefois, le prêt d'amorçage-investissement est également plus avantageux pour les investisseurs et les fondateurs initiaux d'une entreprise. À titre de comparaison, un apport de fonds propres impliquerait de manière générale de céder une partie de l'entreprise assortie de tous les gains et avantages futurs y associés.

L'instrument procure ainsi aux entreprises un soutien financier crucial au moment même où elles en ont le plus besoin, aux premiers stades de leur développement et durant les phases de croissance ultérieures. Cette approche réduit le risque financier pour les investisseurs tout en encourageant la croissance durable et la résilience, ce qui permet aux entreprises de relever les défis et de saisir les possibilités qui s'offrent à elles. [LIEN](#)

ENTREPRISES ET INVESTISSEMENTS DE PETITE ET MOYENNE DIMENSION

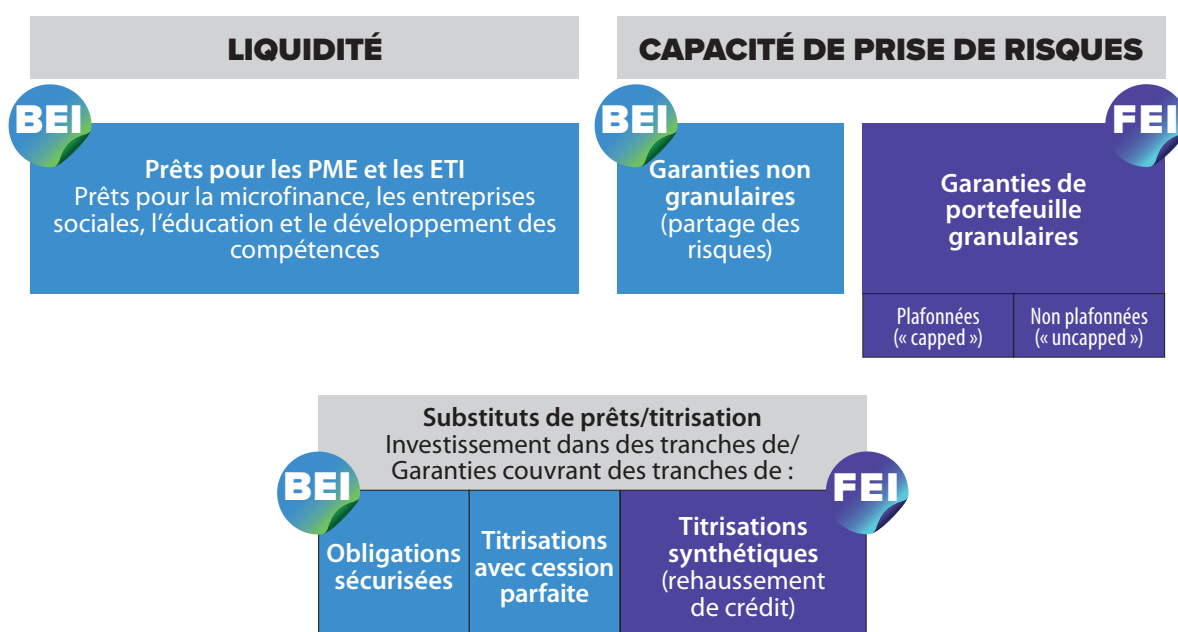
Améliorer l'accès au financement

Le Groupe BEI soutient les petites et moyennes entreprises (PME – entreprises employant moins de 250 personnes) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI – entreprises employant de 250 à 3 000 personnes) et promeut ainsi le développement économique, la création d'emplois et l'innovation. En améliorant l'accès au financement, il aide aussi les PME et les ETI à mieux résister aux chocs économiques et financiers.

Le financement des PME et des ETI repose principalement sur des prêts intermédiés. Les fonds sont acheminés par des établissements financiers locaux, tels que des banques commerciales, des sociétés de crédit-bail ou des coopératives de crédit.

Dans le cadre d'opérations standard et d'opérations bilatérales sur mesure, le Groupe BEI met à la disposition de ces intermédiaires des financements ciblés, renforce leur capacité de prise de risques et propose d'autres solutions de financement ad hoc. Ce soutien revêt la forme de prêts, d'opérations de titrisation, de garanties de portefeuille et de dispositifs de partage de risques pour différents actifs.

Soutien du Groupe BEI à l'activité de prêt intermédiée en faveur de bénéficiaires finals admissibles





INSTRUMENTS DE LIQUIDITÉ

Le Groupe BEI fournit des liquidités aux intermédiaires financiers par le biais de prêts ou de substituts de prêts. Les intermédiaires financiers se servent de ces fonds à vocation spécifique pour ensuite accorder des prêts à une multitude de bénéficiaires, allant des microentreprises, des PME et des ETI aux petites collectivités locales.

Les intermédiaires financiers sont tenus de constituer un portefeuille de nouveaux prêts d'un montant au moins égal au double du financement fourni par la BEI (portefeuille complémentaire) pour appuyer des objectifs stratégiques spécifiques, tels que l'efficacité énergétique, l'agriculture et (ou) l'innovation. Les modalités favorables découlant du concours du Groupe BEI sont transférées aux bénéficiaires finals sous la forme de taux inférieurs ou d'une durée de prêt plus longue, ou encore d'une combinaison des deux. [LIEN](#)

Prêts pour les PME et les ETI (prêts intermédiés)

Les prêts pour les PME et les ETI visent à fournir des liquidités aux établissements financiers partenaires. Ces prêts de premier rang sont assortis de dispositions spécifiques de sorte que ces intermédiaires affectent les fonds mis à disposition par le Groupe BEI aux bénéficiaires finals conformément aux priorités stratégiques prédéfinies et aux critères d'admissibilité de la Banque. Les prêts aux bénéficiaires finals peuvent aller de très petits montants pour les microentreprises à 12,5 millions d'euros au maximum. L'évaluation du crédit, le processus de sélection et les termes contractuels pour les bénéficiaires finals sont du ressort de l'intermédiaire financier.

En outre, les prêts accordés par le Groupe BEI (de premier rang ou subordonnés) peuvent aider à renforcer la capacité institutionnelle des intermédiaires financiers qui n'ont pas encore atteint leurs objectifs de durabilité ou ont besoin de capitaux à risque pour leur croissance et leur développement dans les domaines de la microfinance, de l'entrepreneuriat social ou du développement des compétences et de l'éducation.

Substituts de prêt pour les PME et les ETI

Le Groupe BEI peut répondre aux besoins de liquidité des intermédiaires financiers en achetant certains titres, tels que des obligations sécurisées. Ces instruments, appelés substituts de prêts, obéissent aux mêmes règles que les prêts classiques de la BEI pour les PME et les ETI en ce qui concerne l'octroi de prêts supplémentaires (portefeuille complémentaire) et le transfert de valeur ajoutée financière liée à la participation de la Banque. Des exigences spécifiques peuvent s'appliquer aux titres achetés par le Groupe BEI.

ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRISE DE RISQUES DES INTERMÉDIAIRES

Le Groupe BEI propose divers instruments de type garantie destinés à alléger les exigences de fonds propres des intermédiaires financiers. Ces intermédiaires peuvent ainsi assumer plus de risques et prêter davantage aux secteurs et aux contreparties hautement prioritaires, tels que les PME et les ETI. Comme pour les instruments de liquidité, il incombe à l'intermédiaire financier de définir le processus de sélection et les termes contractuels des prêts en conformité avec les objectifs stratégiques de la BEI et d'autres exigences. Étant donné que les intermédiaires financiers ne sont plus seuls à assumer le risque, les instruments de type garantie peuvent donner lieu à des modalités plus attrayantes telles que des taux inférieurs, des exigences moindres en matière de sûretés et des durées plus longues. En conséquence, les petites entreprises ont accès à des financements plus abordables, ce qui est crucial pour leur croissance et leur développement.



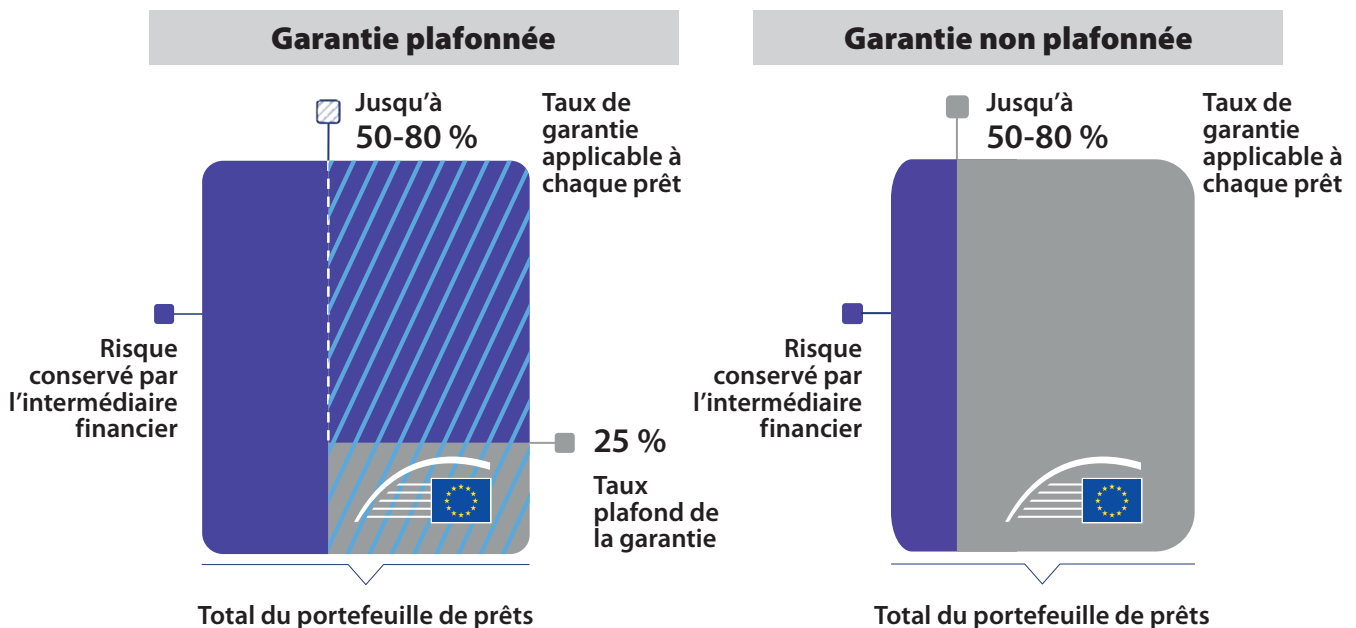
Garanties de portefeuille granulaires

Les garanties de portefeuille granulaires couvrent les pertes d'un portefeuille (à hauteur d'une part prédéfinie) constitué de prêts pour les PME et les ETI. Elles peuvent être proposées aux intermédiaires financiers sous la forme de **garanties directes** ou bien de **contre-garanties**, par lesquelles le Groupe BEI couvre une partie du risque attaché aux garanties qu'ils ont émises. La garantie porte sur une part définie du portefeuille, ce qui signifie que les intermédiaires financiers doivent conserver une partie du risque. Il en résulte un alignement des intérêts et un effet catalyseur sur les investissements. L'instrument est assorti ou non d'un plafonnement du montant des pertes garanties au niveau du portefeuille.

Une **garantie plafonnée (« capped »)** couvre une partie des pertes sur chaque transaction du portefeuille jusqu'à ce que le taux plafond soit atteint. [LIEN](#)

Une **garantie non plafonnée (« uncapped »)** couvre une partie des pertes sur chaque transaction du portefeuille.

Comparaison garanties plafonnées (« capped »)/non plafonnées (« uncapped ») (différents degrés de partage des risques à titre d'exemple)





Garanties non granulaires : partage des risques avec des intermédiaires financiers

Les garanties non granulaires de la BEI ont vocation à couvrir jusqu'à 50 % des pertes sur chaque prêt¹ au sein d'un portefeuille spécifique. Cet instrument se décline en une formule sans mise de fonds (garantie inconditionnelle) et en un partage du risque avec mise de fonds (prêt conditionnel). L'objectif principal de la garantie est d'alléger les exigences en fonds propres et (ou) de réduire le risque pour l'intermédiaire financier de manière à l'inciter à accorder de nouveaux prêts, généralement en faveur des PME et des ETI. L'intermédiaire financier s'engage en contrepartie à constituer, au cours d'une période donnée, un nouveau portefeuille de prêts admissibles représentant au moins le double du montant de la garantie du Groupe BEI. [LIEN](#)

TITRISATION

Le Groupe BEI soutient l'activité de prêt des banques et d'autres intermédiaires financiers en participant à des opérations de titrisation. Ces opérations permettent aux intermédiaires de diversifier leurs sources de financement et de transférer le risque de crédit pour répondre aux exigences de fonds propres. Le Groupe BEI émet des garanties pour des tranches mezzanine ou de premier rang, ou investit directement dans ces tranches de titres.



La Banque européenne d'investissement finance des opérations de titrisation classique (avec cession parfaite)², qui sont de même nature que les substituts de prêts pour les PME et les ETI. Elle intervient également dans des opérations de titrisation synthétique en coopération avec le Fonds européen d'investissement. [LIEN](#)



Le Fonds européen d'investissement participe à des opérations destinées à alléger les exigences de fonds propres, telles que des garanties ou des titrisations synthétiques, et assume à ce titre une partie du risque d'un portefeuille existant. [LIEN](#)

Dans tous les cas, les fonds fournis ou le capital libéré avec le soutien du Groupe BEI permettent l'octroi de nouveaux prêts en faveur de bénéficiaires ciblés et (ou) de domaines d'action spécifiques, comme les investissements verts.

1 Les garanties et contre-garanties peuvent être fournies pour différents actifs (prêts, garanties, créances commerciales, etc.).

2 Les titrisations avec cession parfaite constituent de facto des substituts de prêt (instrument de liquidité).

GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT

Mobiliser d'autres investisseurs

Le Groupe BEI dispose d'une vaste expertise en matière de financement de grands projets d'investissement **dans les secteurs tant public que privé** relevant de domaines aussi divers que l'énergie, les transports, les télécommunications, les infrastructures sociales, la fabrication de pointe et les activités de recherche-développement. Il intervient souvent comme investisseur de référence. Son soutien fait office de label de qualité qui mobilise d'autres sources de financement et accélère les investissements dans des secteurs stratégiques.

Le Groupe BEI s'appuie sur son savoir-faire pour **combiner ses financements à des ressources budgétaires provenant de différents programmes européens ou nationaux**. Cette approche garantit que les fonds sont utilisés efficacement et affectés à des projets d'investissement qui répondent aux normes techniques et stratégiques les plus élevées.



PRÊTS DIRECTS

Les projets d'investissement financés par le Groupe BEI font l'objet d'un examen préalable rigoureux couvrant les aspects techniques, juridiques, environnementaux et sociaux ainsi que les aspects de crédit et de conformité. Le prêt, qui peut représenter jusqu'à 50 % des coûts d'investissement du projet³, relève de la dette de premier rang ou de la dette subordonnée à d'autres sources de financement. Il peut également être assorti d'une garantie ou accordé sans sûreté. Les termes contractuels, tels que la durée, la période de grâce et la tarification, varient selon la durée de vie économique de l'investissement, la contrepartie et la structure financière (comme le rang par rapport aux autres bailleurs de fonds ou les garanties émises). Les contrats comprennent généralement des clauses adaptées au projet d'investissement en question et à l'objectif stratégique.

Les prêts directs du Groupe BEI s'adressent aux contreparties des secteurs tant public que privé. Pour les entreprises du secteur privé employant plus de 3 000 salariés au niveau du groupe⁴, les financements sont généralement assortis d'un plein droit de recours au bilan de l'emprunteur. Cela signifie que la capacité de remboursement du client est appréciée en fonction de sa situation financière et de son risque de crédit. Le Groupe BEI peut également participer à **des structures de financement sur projet** (financement sans recours), pour lesquelles la capacité de remboursement est évaluée sur la base des flux de trésorerie générés par le projet. Les projets peuvent être mis en œuvre par une entreprise ou un consortium de plusieurs entreprises du secteur privé ou, dans le cas d'un partenariat public-privé, englober des établissements publics qui ont obtenu une concession de durée limitée.

Sont également admissibles à un prêt direct les programmes d'investissement plus larges (comme des projets de transports ferroviaires et routiers ou des projets de production d'énergie de source renouvelable) qui seront mis en œuvre au cours d'une période donnée et répondront à un objectif sectoriel ou stratégique défini au préalable. Le client peut ainsi assurer le financement de l'ensemble du programme d'investissement tout en conservant la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins de liquidité à différents stades de développement du projet.

³ Jusqu'à 75 % pour les investissements relevant de domaines d'action hautement prioritaires, sous certaines conditions.

⁴ Dans certains cas, ces financements sont accordés à des entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui ont de grands programmes d'investissement généralement axés sur des activités de recherche-développement pluriannuelles ou la fabrication de pointe.

Les prêts directs peuvent être qualifiés de **prêts verts** lorsque les fonds contribuent à l'atténuation des changements climatiques ou à l'adaptation à leurs effets, ou encore à la réalisation d'objectifs environnementaux.

En dehors de l'Union européenne, il peut être envisagé de structurer les prêts directs au secteur public de manière à conditionner les décaissements à un ensemble défini de résultats à atteindre dans le cadre d'un programme d'investissement (prêts fondés sur les résultats). Dans certains pays en dehors de l'Union européenne (pays moins développés et petits États insulaires en développement), les contrats de financement pour les prêts au secteur public peuvent intégrer des clauses de résilience face aux changements climatiques de sorte à ménager aux emprunteurs souverains la possibilité de reporter le remboursement du principal de deux ans au maximum en cas de survenue d'une catastrophe naturelle. [LIEN](#)



FINANCEMENT PAR L'ACQUISITION D'OBLIGATIONS

Le Groupe BEI peut également soutenir de grands programmes d'investissement par l'acquisition d'obligations et d'autres instruments financiers échangés sur les marchés des capitaux. Cette approche offre une solution souple et financièrement avantageuse pour les grands clients. Le Groupe BEI fournit un soutien à la liquidité en achetant des titres dans le cadre de placements bilatéraux privés ou d'émissions publiques. En tant qu'investisseur de référence, il envoie un signal fort qui contribue à attirer d'autres investisseurs. In fine, les clients bénéficient de meilleures conditions de financement que s'ils avaient souscrit un prêt. La structure, les modalités et les mécanismes de remboursement de cet instrument peuvent varier. Le Groupe BEI exige souvent un accord de projet distinct qui énonce certaines clauses propres au projet et à l'objectif stratégique.

L'acquisition **d'obligations vertes** par le Groupe BEI est un autre instrument efficace pour mettre à disposition des fonds à l'appui de projets et soutenir la décarbonation et la transition écologique des clients. L'instrument s'inscrit dans le droit fil des Principes sur les obligations vertes de l'International Capital Market Association, puisque les fonds de la BEI sont affectés uniquement à des investissements conformes à l'objectif de la Banque en matière d'action pour le climat et de durabilité environnementale, selon le principe d'une utilisation spécifique des fonds levés. L'instrument s'adresse aux entreprises, aux établissements publics et aux établissements financiers à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE.

Le Groupe BEI peut également soutenir les investissements des entreprises de services collectifs réglementés par **l'acquisition d'obligations hybrides** (titres super subordonnés à très long terme et coupon conditionnel). Le traitement partiel des obligations hybrides en tant que fonds propres permet aux clients d'accélérer leurs investissements dans des projets à très forte intensité de capital, sans entraîner de détérioration sensible de leurs ratios d'endettement ni de leur accès au financement.



GARANTIES DE PROJET

Le Groupe BEI propose également des instruments de garantie adaptés à des projets spécifiques. Ces garanties réduisent le risque de crédit, ce qui renforce la stabilité financière globale du projet et attire des investisseurs supplémentaires. Pour certains projets, le Groupe BEI propose des financements subordonnés sous la forme de garanties sans mise de fonds ou de lignes de crédit conditionnelles afin d'améliorer la qualité de crédit de la dette de premier rang.

Pour les projets en dehors de l'Union européenne, le Groupe BEI peut participer en tant que garant à des mécanismes d'échange de dette contre nature qui mobilisent de nouveaux investissements au service d'objectifs stratégiques ciblés. [LIEN](#)

SERVICES DE CONSEIL

Maximiser l'impact

Des services de conseil sont proposés sous la forme d'assistance technique et financière au cours de toutes les phases de l'investissement et complètent l'offre de produits du Groupe BEI. Ils contribuent à améliorer la qualité des projets et à maximiser leur impact. Les services de conseil sont souvent appuyés par le budget de l'UE, les États membres de l'UE et d'autres donateurs. [LIEN](#)



CONSEILS FINANCIERS

liés aux financements du Groupe BEI

- Améliorer la bancabilité des entreprises et des projets
- Fournir des conseils sur d'autres formes de financement
- Structurer des projets sous la forme de partenariats public-privé
- Mettre au point des produits financiers modulables, efficaces et efficients
- Concevoir et mettre en œuvre des instruments financiers de l'UE



CONSEILS TECHNIQUES

liés aux objectifs stratégiques de l'UE

- Montage, planification et gestion de projets
- Études de faisabilité et évaluations technologiques
- Études et développement sectoriels
- Conseils en matière d'action en faveur du climat et de durabilité environnementale
- Conseils en matière d'égalité entre les sexes et de programmes sociaux



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

selon les besoins des clients

- Renforcer les capacités techniques et financières des clients
- Concevoir des formations internes spécifiques
- Partager les connaissances et les meilleures pratiques
- Évaluer les besoins en matière de soutien consultatif
- Soutenir le développement institutionnel

CATALOGUE DES PRODUITS DU GROUPE BEI

Des solutions de financement et de
conseil pour stimuler les investissements



Banque européenne
d'investissement | Groupe